

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 novembre 2022 - Délibération n°22-115**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour le futur Centre technique municipal**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix-huit novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

**PRÉSENTS :** J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. MONNIER, C. MARTIN, J-P. ROUX, P. PLONGET, M. MESSINES, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

**ONT DONNE PROCURATION :**

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL, M. EL AIMER donne procuration à B. MALLET, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, F. LOPEZ donne procuration à H. NICOLAS, F. BOUCHE donne procuration à M. PLA, D. GUIOT donne procuration H. JONQUIERE.

**Absente :** S. DIELLA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** H. NICOLAS

\* \* \*

**Rapporteur : Bernard MALLET, 5<sup>ème</sup> adjoint**

La commune de Manduel prévoit la construction d'un centre technique municipal dans le cadre de l'aménagement de l'ilot Mazoyer. Cet aménagement s'inscrit dans la perspective de l'évolution urbaine de Manduel et la nécessité d'une mise en conformité des équipements communaux.

Les ateliers actuels étant vétustes et énergivores, la commune a choisi de construire un nouveau centre technique municipal afin de concilier les besoins des services techniques actuels et un bâtiment performant en terme de consommation énergétique

Conformément à l'article R2162-15 et suivants du code de la commande publique, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour sélectionner l'équipe architecturale chargée du projet. Celui-ci sera attribué à la fin de l'année 2022.

L'opération globale, travaux et études, est estimée à 1 583.000 € HT. La répartition des charges financières est évaluée comme suit :

<b>Descriptif</b>	<b>Coût €HT</b>
Clos couvert (gros œuvre, couverture, façade, menuiseries extérieures)	932 000 €
Aménagements intérieurs / finitions (cloisons, menuiseries intérieures, sol, peinture)	61 000 €
Equipements techniques (chauffage, électricité, ascenseur)	149 000 €
VRD / Aménagements extérieurs / Cuves	240 000 €
Démolition centre technique existant	70 000 €
Maîtrise d'œuvre - Architecte	120 000 €
SPS / Contrôles techniques	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 583 000 €</b>

Le projet de financement est le suivant :

Partenariat de financement	Pourcentage du coût HT du projet	Montant
Subvention de l'Etat (DETR)	30,00 %	474 900,00€
Subvention du Conseil régional	3,16 %	50.000,00€
<b>Sous total</b>	<b>33,16 %</b>	<b>524 900,00€</b>
Nîmes Métropole (Fonds de concours)	33,42%	529 050,00 €
Commune de Manduel	33,42%	529 050,00 €

Il est donc proposé de solliciter l'aide de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole à hauteur de 529 050,00€ du coût du projet.

-----  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la volonté de la commune de se doter d'un nouveau centre technique municipal ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve la demande de subvention à la communauté d'agglomération à hauteur de 33,42% du coût de la réalisation hors-taxe du projet, soit 529 050,00 euros.

**ARTICLE 2.** Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 18 novembre 2022  
Affichage ordre du jour : 18 novembre 2022  
Présents : 22  
Suffrages exprimés : 28  
Absents : 7  
Publiée le : **28 NOV. 2022**

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Hélène NICOLAS

